

NOTICE DES GRILLES DE SELECTION POUR LES ETUDES ISOLÉES

Objectif de la grille

Cette grille de sélection des projets candidats au programme européen Leader repose sur les principes de transparence et de non-discrimination (**Règlement européen du 24 juin 2021 – réf. : R2021/1060 art33.3b : élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection**).

Cette grille permet au comité de programmation de procéder à une évaluation qualitative d'un projet étant entendu que l'avis d'opportunité a, au préalable, validé son adéquation avec la stratégie Leader.

→ Utilisation de la grille

La grille de sélection des critères qualitatifs avec une notation sur 60 points ramenée à une note sur 20 :

- Le projet qui obtient une note au-dessus de **10** est retenu.

L'ensemble des critères de la grille de sélection sont contrôlés en amont et pourront faire l'objet d'une vérification au solde du dossier.

PARTENARIAT DANS LE SUIVI DE L'ÉTUDE	
Définition	Pièce de contrôle
<p>L'étude doit s'inscrire dans une démarche partenariale : Soit par l'implication des partenaires, bénéficiaires ou publics cibles à l'élaboration du contenu de l'étude, par des entretiens ou des groupes de travail. Soit en associant dans le pilotage et la gouvernance de l'étude des partenaires institutionnels (CD34, Région Occitanie...), consulaires, associatifs, privés ou encore les publics cibles.</p>	<p>Descriptif de la méthode d'implication des publics cibles, bénéficiaires, partenaires Lettre d'engagement, conventions de partenariat, mise en place d'un comité de pilotage avec transmission de la liste des partenaires (les CR des COPILS devront être remis à la demande de solde) ...</p>
INNOVATION	
Définition	Pièce de contrôle
<p>L'innovation est l'un des fondamentaux du programme européen Leader. Il s'agit donc de vérifier si le projet comporte une dimension innovante ou expérimentale sur le territoire du GAL. Le sujet de l'étude peut proposer être:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau service, produit ou méthode sur son périmètre d'influence et/ou d'impact, • Une collaboration entre domaines traditionnellement non associés, • Un partenariat avec la recherche, • Un nouveau mode de gouvernance. 	<p>Description du projet dans le dossier = déclaratif et lisibilité du projet sur le critère visé.</p>

SUITE OPÉRATIONNELLE	
Définition	Pièce de contrôle
Il s'agit de s'assurer que l'étude peut à terme permettre la réalisation d'un projet sur le territoire.	Descriptif de l'étude.
ÉVALUATION DE L'ÉTUDE	
Définition	Pièce de contrôle
Il s'agit d'évaluer la qualité de la mise en œuvre de l'étude et de son contenu. Le Maître d'Ouvrage devra avoir établi quelques critères permettant de vérifier si l'étude s'est déroulée conformément à la méthode de travail proposée (nombre de personnes impliquées, nombres d'enquêtes, recherches scientifiques ...) et si son contenu correspond aux attentes (l'étude sera réussie si nous obtenons tel ou tel résultat).	Présentation de la méthode de suivi et d'évaluation. Identification d'Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs justifiables. Et préciser les objectifs, les attendus, les livrables...
ÉMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)	
Définition	Pièce de contrôle
<p>L'enjeu climatique est désormais connu. Ce constat incite à l'appropriation de l'enjeu climatique par l'ensemble des acteurs d'un territoire. Il est nécessaire aujourd'hui de prendre en compte systématiquement l'impact d'un projet, sur le changement climatique. Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui contribuent naturellement à l'effet de serre et à la régulation du climat. L'augmentation des activités humaines émettrices de GES est l'un des principaux facteurs à l'origine de l'accélération du changement climatique (transport, agriculture, énergies fossiles, industrie, chauffage/climatisation, etc.).</p> <p>Il s'agit donc d'inciter les porteurs de projet à s'interroger sur les émissions de gaz à effet de serre de leur projet, à chaque étape de son élaboration et d'exécution (émissions directes et indirectes liées à l'acheminement et à la fabrication d'un produit ou d'un service acheté) et également de s'assurer que leur projet anticipe les effets du changement climatique (augmentation des températures, diminution de la ressource en eau, etc.).</p> <p>Exemple de solution permettant de réduire les émissions de GES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les solutions de mobilité alternatives à l'automobile : covoiturage, transport en commun, mobilité douce et cyclable, etc, • Diminution ou arrêt des goodies non fabriqués localement, • Achat locaux et/ou bio, • Réduction, recyclage, réemploi des matériaux, • Utilisation d'énergie renouvelable, • Sobriété, efficacité et réduction des consommations d'énergie, • Compensation carbone : plantation d'arbres, végétalisation, etc. 	<p>Dans le descriptif du projet, le porteur de projet devra avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifié les étapes ou éléments de son projet qui émettent des GES, <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifié des solutions permettant de réduire ces émissions de GES si besoin, <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliciter comment le projet contribue à diminuer les GES.

CRITÈRES D'ÉCORESPONSABILITÉ	
Définition	Pièce de contrôle
<p>Il s'agit d'inciter les porteurs de projet à adopter des démarches écoresponsables en fonction de leur projet afin d'en réduire l'empreinte écologique. Ainsi le porteur de projet devra avoir intégré au cahier des charges de l'étude, des critères d'écoresponsabilité qui peuvent porter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le fonctionnement du bureau d'étude et son engagement dans des labels ou de charte, - Sur les conditions de réalisation de l'étude, en réduisant les déplacements, la production de papier ... <p>Par exemple, le porteur de projet peut indiquer dans son cahier des charges les critères d'évaluation des offres suivants (les pourcentages indiqués ne sont qu'illustratifs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 % Valeur technique de l'offre : méthodologie présentée et moyens mis à disposition, • 30 % Moyens et compétences de l'équipe : moyens mis à disposition, composition et compétences, références au regard de l'objet de la consultation, • 15 % Prix de la prestation : temps terrain/temps de réunion/temps de bureau, • 5 % Démarches écoresponsables pour la réalisation de l'étude et du prestataire : engagements du prestataire, rationalisation des déplacements, limitation de l'impact environnemental de l'activité. 	<p>Cahier des charges de l'étude.</p>